

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 15

Date de la convocation : 09/11/2023 Date d'affichage : 09/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre à vingt, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : M. Thibault PUGNAT

Délibération du Conseil Municipal n°2023-076

ESPACE VALLEEN

- Développer des offres permettant de valoriser le patrimoine culturel et artistique du territoire de la fiche d'action n°5 : Demande de subvention pour l'aménagement des aires ludiques pour la création d'œuvre artistique

Monsieur le Maire expose :

La Communauté de communes Pays du Mont-Blanc est engagée dans le contrat de territoire, «Espaces Valléens », avec les financements du Département, la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Ce programme comporte dans sa fiche action n°5B une action en faveur de la création artistique s'inscrivant dans le développement du patrimoine culturel et artistique du territoire du Pays du Mont-Blanc.

Dans le cadre de son projet d'aménagement des aires ludiques, la commune a programmé la création d'œuvres artistiques sculpturales destinées à renforcer l'identité des lieux, permettant de les relier, en s'appuyant selon leur lieu d'implantation sur leur caractéristique principale : Le minéral, l'eau et le bois. Cette action permettra en outre de renforcer le réseau des œuvres d'art in situ dans le Pays du Mont-Blanc.

A ce titre, la demande de subvention de la première phase de cette action s'appuie sur le plan de financement ci-après :

Coût HT Action 5B EV/PMB	Intervention ETAT - Fonds CIMA- FNADT		Intervention DEPARTEMENT 74 FEDER/POIA		AUTOFINANCEMENT Commune de Cordon	
	Taux	Montant subvention	Taux	Montant subvention	Taux	Montant
30 000 €	50%	15 000 €	20%	6 000 €	30%	9 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, son Maire entendu, à l'unanimité des présents,

EMET un avis favorable au plan de financement ci-dessus présenté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de la première phase de l'action 5B - Cordon de l'Espace Valléens auprès des services de l'Etat (jusqu'à hauteur de 15 000 euros), et auprès des services du Département de la Haute-Savoie (jusqu'à hauteur de 600 euros).

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.
Fait à CORDON, le 20 novembre 2023

Le Maire,
Mr François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le : 21 NOV. 2023
Affiché le : 21 NOV. 2023

Le Secrétaire de Séance,
Mr Thibault PUGNAT